Les ministres Défi jouent la transparence et publient les mandats de leurs cabinettards

MIS EN LIGNE LE 3/10/2017 À 06:00 ANN-CHARLOTTE BERSIPONT DÉCUMUL

DANS CET ARTICLE

- «Pas de chasse aux sorcières»

Didier Gosuin et Cécile Jodogne dévoilent les mandats privés et publics des membres de leurs cabinets. Une initiative inédite visant à prévenir les conflits d'intérêts potentiels.

Cécile Jodogne et Didier Gosuin ont décidé d'appliquer le credo de Défi, la transparence, aux mandats de leurs collaborateurs. Rémunérés ou non, publics ou privés : tous seront consultables en ligne. Le citoyen pourra vérifier lui-même qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels. ©Pierre-Yves Thienpont.

Ce mardi, deux ministres publieront, sur leurs sites internet respectifs, la liste de tous les mandats publics et privés de leurs collaborateurs. Une première. A l'heure où la transparence est sur toutes les lèvres, le ministre bruxellois de l'Emploi, Didier Gosuin, et la secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, Cécile Jodogne, (Défi tous les deux) ont

voulu marquer le coup. *« Nous jugeons indispensable que chaque cabinet – et nous commençons par les nôtres – publie de façon explicite qui compose le cabinet et quels sont les mandats des uns et des autres de façon à ce qu'on puisse juger s'il y a d'éventuels conflits d'intérêts. S'il y en a, il importe de les réduire voire de les supprimer »*, entame le premier.

Dès aujourd'hui, il est donc possible de consulter les mandats de tous les membres des cabinets, du chef cab au chauffeur en passant par le personnel de nettoyage. Particularité : les ministres ont décidé de ne pas se limiter aux mandats publics et d'intégrer les mandats privés (qu'ils soient rémunérés ou non). *« Vous trouverez donc, dans la liste des mandats, des ASBL sportives ou dans des associations caritatives*, poursuit Cécile Jodogne. *Il est bon de souligner que chaque membre du personnel a accepté de jouer dans cette transparence, y compris en mentionnant des mandats que l'on considère plutôt relever de la sphère privée. »*

Les administrations aussi concernées

Les collaborateurs ont en effet dû accepter de jouer le jeu. Cela ne s'est pas fait sans questionnement dans leur chef : certains n'avaient pas envie que leur nom ou leurs activités privées apparaissent sur le site. La réponse des ministres Défi : *« Notre position, c'est de dire que quand on travaille pour un cabinet ministériel, on travaille pour des personnalités publiques et, donc, les collaborateurs sont publics. Nous n'avons pas de collaborateurs de l'ombre, cela n'existe pas. Quand on rentre dans un cabinet au service d'un ministre, il faut le faire dans la clarté. »*

> Ne nous leurrons pas, dans les administrations, il y a aussi des conflits d'intérêts.

Voilà pour les cabinets. Parallèlement, les deux responsables Défi ont décidé de demander aux administrations qu'ils gèrent de faire exactement la même chose. Ils ont donc enjoint Actiris, Bruxelles Formation, la Srib (Société régionale d'investissement), Bruxelles Invest & Export (liste non exhaustive) de demander aux fonctionnaires de signaler les mandats qui pourraient potentiellement mener à un conflit d'intérêts. *« Ne nous leurrons pas, dans les administrations, il y a aussi des conflits d'intérêts. Je ne vais pas les citer, mais j'ai eu des cas très précis*, explique Didier Gosuin. *Un fonctionnaire qui est dans une ASBL, et cette dernière est dans un lien organique avec son administration et reçoit des subsides. Par exemple, cela peut aussi être quelqu'un qui travaille à Actiris et qui préside une mission locale subsidiée et contrôlée par Actiris. On demande donc au personnel de signaler les mandats. Au comité de direction de juger, alors, s'il y a conflit d'intérêts ou non. »*

Dans les administrations, cela ne peut se pratiquer que sur base volontaire, car on rentre dans le domaine de la vie privée. Cécile Jodogne compare le dispositif à ce qui se fait dans le privé : l'obligation de solliciter l'autorisation de son employeur lorsqu'on souhaite exercer une activité complémentaire quand on a déjà un travail.

De cette manière, Cécile Jodogne et Didier Gosuin vont plus loin que ce qui est légalement obligatoire à l'heure actuelle. *« C'est un exercice de transparence qui démontre le réel attachement que nous avons par rapport à la bonne gouvernance »*, conclut la secrétaire d'Etat. Les amarantes réclament une évolution législative en la matière.

En sautant le cap avant l'heure, ils espèrent *« jouer carte sur table »* et lever la suspicion généralisée envers le monde politique. Ils se défendent de lancer *« une chasse aux sorcières ».*

«Pas de chasse aux sorcières»

A.-C.B.

Les deux élus tiennent à préciser leurs motivations : l'objectif est de jouer carte sur table et d'imposer la transparence. En aucun cas il n'est question de tomber *« dans la chasse aux sorcières »* et d'éventuellement se priver de compétences ou d'expertises de certaines personnes car il y aurait un conflit d'intérêts potentiel. Cécile Jodogne détaille : *« Cela n'implique pas forcément que ces personnes ne puissent pas continuer tel ou tel mandat complémentaire. Mais bien qu'on clarifie les choses ! Cela peut être simplement de dire : "Cette décision-là, je me retire des débats et je ne prends pas part aux discussions car j'ai un potentiel conflit d'intérêts." La transparence est saine pour prendre des décisions. »*